

**Prise de parole de la Députée Kattrin JADIN à l'occasion de la  
Déclaration gouvernementale lors de la séance plénière du 15  
octobre 2014**

Sehr Geehrter Herr Premierminister,

Waarde leden van de regering,

Chers Collègues,

Je me trouve à l'aube de mon troisième mandat de Députée fédérale.

Depuis le début, les matières économiques sont mes matières de prédilection.

Au cours des deux législatures écoulées, je me suis battue, au sein de la Commission Economie, en faveur de **la création d'un cadre favorable aux citoyens qui souhaitent mettre leurs talents et leurs énergies au service de notre pays, animés par l'esprit d'entreprendre.**

Ces indépendants, ces dirigeants de Petites et Moyennes Entreprises, d'aucuns les considèrent avec mépris, les qualifient de nantis, de capitalistes, d'égoïstes.

Ce sont pourtant eux qui créent de l'emploi, c'est leur travail acharné qui permet la prospérité dans notre pays, et qui finance notre système de sécurité sociale.

Au cours des dix dernières années, notre Ministre libérale Sabine Laruelle a coulé dans le béton de nombreuses mesures en faveur du statut social des indépendants, jusque-là totalement laissés pour compte par les responsables politiques du passé. Elle a réalisé pour ces indépendants un rattrapage de leur statut en arrivant à égaliser pour

certaines allocations le montant sur celui reçu pour les salariés. (1 enfant = 1 enfant)

C'est dans la continuité de son œuvre en faveur de plus d'égalité entre les différentes catégories de travailleurs que l'action de ce gouvernement s'inscrit résolument.

Les mesures énumérées dans l'accord en faveur de l'alignement des différents régimes de pension et du renforcement de l'assurance faillite que j'ai découvert dans l'accord remportent ma pleine adhésion. Tout comme la création d'un second pilier de pension pour les indépendants en personne physique.

Vous le savez. Le handicap salarial de la Belgique par rapport à ses principaux voisins, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

Mesuré depuis 1996, il est estimé aujourd'hui à 4,8%. Cette réalité a eu comme conséquence de freiner la création d'emploi et contribuer à détruire les emplois existants, et ce tout particulièrement dans les secteurs industriels à forte densité de main d'œuvre.

Chers collègues, vous le savez aussi, la Commission Européenne invite depuis plusieurs années la Belgique à restaurer la compétitivité de ses entreprises.

Le gouvernement s'engage à résorber ce handicap avant la fin de la législature, de sorte que la Belgique puisse à nouveau se situer dans une dynamique économique de création d'emplois.

Le **travail** doit donc être mieux **récompensé et surtout valorisé, respecté**. Il faut **supprimer les pièges à l'emploi**. Le salaire-poche du travailleur sera majoré par le biais d'une diminution des charges prélevées sur sa rémunération brute.

Deux mesures retiennent mon attention particulière: **la diminution des cotisations patronales**, qui passeront progressivement de 33% à 25% et **l'exonération des charges sur l'engagement des 3 premiers travailleurs** dans les Petites et Moyennes Entreprises.

En favorisant plus de flexibilité dans l'organisation du travail, nos concitoyens pourront équilibrer plus justement leur vie professionnelle et leur vie privée.

Le principe du „compte carrière“, sorte d'épargne du temps et de la rémunération, permettra à chacun de faire **face dignement aux aléas qui émaillent sa vie**, à ses événements familiaux, à l'évolution de ses projets professionnels, par exemple.

L'extension des crédits-temps en cas de congé parental, de congé d'assistance ou de congé palliatif à 12 mois supplémentaires favorisera, elle aussi, une façon **plus humaine, plus moderne et surtout plus libre d'envisager sa carrière**.

Dans ce chapitre économique de l'accord de gouvernement, l'accent est également mis sur une **intention forte de rendre le marché du travail plus inclusif**, plus respectueux de l'égalité des chances.

En effet, l'accès à un emploi et à une rémunération liée aux compétences reste encore aujourd'hui plus difficile pour certains groupes tels que les femmes, les personnes d'origine étrangère ou les personnes en situation de handicap.

Dans ce but, le gouvernement s'attèlera à réduire davantage l'écart salarial qui pénalise encore aujourd'hui les femmes.

Afin de favoriser l'activité professionnelle des personnes en situation de handicap et de leur partenaire, le gouvernement élargira le cumul possible entre l'allocation d'intégration et les revenus professionnels,

qu'ils soient perçus par la personne en situation de handicap (prix du travail) ou par son conjoint (prix de l'amour).

Parmi les mesures couchées sur papier, un projet me tient particulièrement à cœur, puisque j'y travaille depuis plusieurs années déjà. Il s'agit de l'égalisation des droits à la pension des cohabitants légaux avec ceux des couples mariés. Un Etat moderne doit en effet s'inscrire dans le respect des choix de vie de chacun et toute injustice qui en résulte doit être supprimée.

Des inquiétudes quant au coût des mesures en faveur de l'entreprenariat se sont manifestées tout azimut ces derniers jours. Or, c'est bien par la simplification administrative que 30% des réductions de dépenses seront réalisées, via une plus grande informatisation des procédures, que la technologie de notre époque nous permet de réaliser.

L'amélioration de la législation en matière de délais de paiement et des relations avec les banques apporteront également une bouffée d'oxygène à l'esprit d'entreprendre.

Enfin, j'ai retrouvé avec plaisir une autre de mes propositions de loi dans le texte de cet accord de gouvernement: il s'agit de la pérennisation des exonérations fiscales sur les subsides de la PAC que reçoivent nos agriculteurs. Pour ces travailleurs au métier très difficile, il s'agit là d'un très beau signal.

Pour toutes ces raisons, le groupe MR travaillera d'arrache-pied à la mise en œuvre de cet accord de gouvernement, auquel nous accordons donc toute notre confiance.

Katrin JADIN